

INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

Mise à jour de la liste des titres de séjour visés à l'article 2, paragraphe 15, du règlement (CE) n° 562/2006 du Parlement européen et du Conseil établissant un code communautaire relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen) (JO C 247 du 13.10.2006, p. 1; JO C 153 du 6.7.2007, p. 5; JO C 192 du 18.8.2007, p. 11; JO C 271 du 14.11.2007, p. 14; JO C 57 du 1.3.2008, p. 31; JO C 134 du 31.5.2008, p. 14; JO C 207 du 14.8.2008, p. 12; JO C 331 du 21.12.2008, p. 13; JO C 3 du 8.1.2009, p. 5; JO C 64 du 19.3.2009, p. 15; JO C 198 du 22.8.2009, p. 9; JO C 239 du 6.10.2009, p. 2; JO C 298 du 8.12.2009, p. 15; JO C 308 du 18.12.2009, p. 20; JO C 35 du 12.2.2010, p. 5; JO C 82 du 30.3.2010, p. 26; JO C 103 du 22.4.2010, p. 8; JO C 108 du 7.4.2011, p. 6; JO C 157, 27.5.2011, p. 5; JO C 201, 8.7.2011, p. 1; JO C 216, 22.7.2011, p. 26; JO C 283, 27.9.2011, p. 7)

(2012/C 199/07)

La publication de la liste des titres de séjour visés à l'article 2, paragraphe 15, du règlement (CE) n° 562/2006 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2006 établissant un code communautaire relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen) est fondée sur les informations communiquées par les États membres à la Commission conformément à l'article 34 du code frontières Schengen.

Outre cette publication au Journal officiel, une mise à jour mensuelle est disponible sur le site internet de la direction générale «Affaires intérieures».

LIECHTENSTEIN

Remplacement de la liste publiée au JO C 201, 8.7.2011

Permis de séjour délivrés par le Liechtenstein aux citoyens de l'UE/l'EEE et de la Suisse

- Bewilligung in Briefform (BiB) (autorisation sous forme de lettre)
(Permis pour un emploi sur une base journalière ou hebdomadaire. Validité: 180 jours maximum sur une période de 12 mois)
- Aufenthaltstitel L (Kurzaufenthaltsbewilligung)
(Permis de séjour de courte durée, validité: 12 mois maximum)
- Aufenthaltstitel B (Aufenthaltsbewilligung)
(Permis de séjour de longue durée, validité: 5 ans maximum)
- Aufenthaltstitel C (Niederlassungsbewilligung)
(Permis de séjour permanent, délai de contrôle: 5 ans maximum)
- Aufenthaltstitel D (Daueraufenthaltsbewilligung)
(Permis de séjour permanent, délai de contrôle: 10 ans maximum)

Permis de séjour délivrés par le Liechtenstein aux ressortissants de pays tiers

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme établi par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil:
 - Aufenthaltstitel L für Drittstaatsangehörige
(Permis de séjour de courte durée, validité: 3 mois minimum, 12 mois maximum)
 - Aufenthaltstitel B für Drittstaatsangehörige
(Permis de séjour de longue durée, validité: 12 mois maximum)
 - Aufenthaltstitel C für Drittstaatsangehörige
(Permis de séjour permanent, délai de contrôle: 3 ans maximum)

2. Titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille de citoyens de l'UE/l'EEE ou de la Suisse (droit à la libre circulation):

- Aufenthaltstitel L für Drittstaatsangehörige
[Permis de séjour de courte durée délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille de citoyens de l'UE/l'EEE ou de la Suisse (droit à la libre circulation), validité: 12 mois maximum]
- Aufenthaltstitel B für Drittstaatsangehörige
[Permis de séjour de longue durée délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille de citoyens de l'UE/l'EEE ou de la Suisse (droit à la libre circulation), validité: 5 ans maximum]
- Aufenthaltstitel C für Drittstaatsangehörige
[Permis de séjour permanent délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille de citoyens suisses (droit de libre circulation), délai de contrôle: 5 ans maximum]
- Aufenthaltstitel D für Drittstaatsangehörige
[Permis de séjour permanent délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille de citoyens de l'UE/l'EEE (droit de libre circulation), délai de contrôle: 10 ans maximum]

ROUMANIE

Remplacement de la liste publiée au JO C 201, 8.7.2011

I. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

1. **PERMIS DE ȘEDERE** (titre de séjour) – tipul de permis (catégorie de titre): PERMIS DE ȘEDERE PERMANENTĂ (titre de séjour permanent)
Ces documents, délivrés entre 2003 et 2007, sont toujours utilisés et valides; il convient toutefois de noter que leur durée de validité est limitée à 5 ans.
2. **PERMIS DE ȘEDERE** (titre de séjour) – tipul de permis (catégorie de titre): PERMIS DE ȘEDERE PERMANENTĂ (titre de séjour permanent)
Ces documents, délivrés entre 2007 et 2009 par la Bundesdruckerei et entre 2009 et 2011 par l'imprimerie nationale de Roumanie, sont toujours utilisés et valides; il convient toutefois de noter que leur durée de validité est limitée à 5 ans.
3. **PERMIS DE ȘEDERE** (titre de séjour) – tipul de permis (catégorie de titre): PERMIS DE ȘEDERE TEMPORARĂ (titre de séjour temporaire)
Ces documents ont été délivrés entre juin 2009 et septembre 2011 par l'imprimerie nationale de Roumanie. Leur durée de validité était généralement de 1 an, des exceptions étant permises dans certains cas (dans le cadre d'activités commerciales importantes), la durée de validité étant alors portée à 3 ans. Par conséquent, ces documents sont toujours utilisés et valides, pour autant que le droit de séjour de leur détenteur n'ait pas expiré.
4. **PERMIS DE ȘEDERE** (titre de séjour) – tipul de permis (catégorie de titre): PERMIS DE ȘEDERE TEMPORARĂ (titre de séjour temporaire)
Ces documents ont été délivrés à partir du mois de septembre 2011 par l'imprimerie nationale de Roumanie, avec une durée de validité allant de 1 à 5 ans en fonction de leur finalité.
Ils ont été délivrés à des étrangers auxquels le droit de séjour avait été octroyé, ou dont le droit de séjour avait été prorogé, ou encore à des étrangers bénéficiant d'un certain type de protection en Roumanie, conformément à la loi sur l'asile.
Sous le titre «Observații» (remarques) peut figurer l'un des motifs de séjour suivants: «**Angajare**» (emploi), «**Reîntregire familie**» (regroupement familial), «**Student**» (étudiant), «**Membre de familie cetățean român**» (membre de la famille d'un citoyen roumain), «**Specializare**» (spécialisation), «**Activități religioase**» (activités religieuses), «**Activități profesionale**» (activités professionnelles), «**Acte comerciale**» (activités commerciales), «**Detășat**» (détaché), «**Alte calități studii**» (autre motif lié aux études), «**Activitate cercetare științifică**» (activités de recherche), «**Elev**» (étudiant), «**Student an pregătitor**» (étudiant d'année préparatoire), «**Doctorand**» (candidat doctorant), «**Alte scopuri**» (autre motif) ou «**Fost posesor de Carte albastră a UE**» (ancien détenteur d'une carte bleue européenne), suivi d'un numéro d'identification personnel.
Dans le cas de documents délivrés à des étrangers bénéficiant d'un certain type de protection en Roumanie peuvent figurer, sous le titre «Observații» (remarques), le motif de séjour «**Refugiat**» (réfugié), auquel cas sa durée de validité est de 3 ans, ou «**Protecție subsidiară**» (protection subsidiaire), auquel cas sa durée de validité est de 1 an, suivi d'un numéro d'identification personnel.

5. **CARTEA ALBASTRĂ A UE** (carte bleue européenne) – en conformité avec la directive 2009/50/CE
Ces documents ont été délivrés à partir du mois de septembre 2011 par l'imprimerie nationale de Roumanie, avec une durée de validité allant jusqu'à 2 ans, à des ressortissants de pays tiers bénéficiant d'un droit de séjour en tant qu'employés hautement qualifiés.
Sous le titre «Observații» (remarques) figure le motif de séjour «Înalt calificat» (hautement qualifié), suivi d'un numéro d'identification personnel.
 6. **PERMIS DE ȘEDERE** (titre de séjour) – tipul de permis (catégorie de titre): REZIDENT PE TERMEN LUNG CE (résident CE de longue durée)
Ces documents ont été délivrés à partir de 2007 à des étrangers auxquels un droit de séjour de longue durée avait été octroyé, ou dont le droit de séjour de longue durée avait été prorogé, avec une durée de validité allant de 5 ans (en général) à 10 ans (pour les membres de la famille d'un citoyen roumain).
Sous le titre «Observații» (remarques) figure le numéro d'identification personnel attribué à la personne concernée.
- II. Documents délivrés à des ressortissants de pays tiers mais non conformes au modèle uniforme (conformément à la directive 2004/38/CE)**
1. **CARTE DE REZIDENȚĂ PERMANENTĂ** (titre de séjour permanent)
Ces documents (imprimés sur une face) ont été délivrés entre 2007 et 2011 aux citoyens de l'UE, de l'EEE et de la Suisse, sans date d'expiration.
 2. **CARTE DE REZIDENȚĂ PERMANENTĂ** (titre de séjour permanent)
Ces documents (imprimés sur une face) ont été délivrés à partir de septembre 2011 aux citoyens de l'UE, de l'EEE et de la Suisse, pour une période de 10 ans, ou de 5 ans pour les personnes âgées de 14 ans ou moins.
 3. **CARTE DE REZIDENȚĂ PERMANENTĂ PENTRU MEMBRII DE FAMILIE** (titre de séjour permanent des membres de la famille)
Ces documents (imprimés sur une face) ont été délivrés entre 2007 et 2011 aux membres de la famille de citoyens de l'UE, de l'EEE et de la Suisse, pour une période de 10 ans, ou de 5 ans pour les personnes âgées de 14 ans ou moins.
 4. **CARTE DE REZIDENȚĂ PERMANENTĂ PENTRU MEMBRUL DE FAMILIE AL UNUI CETĂȚEAN AL UNIUNII** (titre de séjour permanent des membres de la famille de citoyens de l'Union européenne)
Ces documents (imprimés sur une face) ont été délivrés à partir de septembre 2011 aux membres de la famille de citoyens de l'UE, pour une période de 10 ans, ou de 5 ans pour les personnes âgées de 14 ans ou moins.
 5. **CARTE DE REZIDENȚĂ PERMANENTĂ PENTRU MEMBRUL DE FAMILIE AL UNUI CETĂȚEAN AL CONFEDERAȚIEI ELVEȚIENE** (titre de séjour permanent des membres de la famille de citoyens de la Confédération suisse)
Ces documents (imprimés sur une face) ont été délivrés à partir de septembre 2011 aux membres de la famille de citoyens de la Confédération suisse, pour une période de 10 ans, ou de 5 ans pour les personnes âgées de 14 ans ou moins.
 6. **CARTE DE REZIDENȚĂ ELIBERATĂ MEMBRILOR DE FAMILIE AI CETĂȚENILOR ROMÂNI** (titre de séjour délivré aux membres de la famille de citoyens roumains)
Ces documents (imprimés sur une face) ont été délivrés entre 2007 et 2011 aux membres de la famille de citoyens roumains. Bien que ces documents ne soient plus délivrés à l'heure actuelle, les documents de ce type dont le détenteur bénéficie d'un droit de séjour de 10 ans sont toujours valides.
 7. **CARTE DE REZIDENȚĂ PENTRU MEMBRUL DE FAMILIE AL UNUI CETĂȚEAN AL UNIUNII** (titre de séjour des membres de la famille de citoyens de l'Union européenne)
Ces documents temporaires (imprimés sur une face) ont été délivrés à partir de septembre 2011 aux membres de la famille de citoyens de l'UE, avec une durée de validité maximale de 5 ans, qui ne peut toutefois pas excéder la durée du droit de séjour du citoyen de l'UE dont le détenteur est le membre de la famille.
 8. **CARTE DE REZIDENȚĂ PENTRU MEMBRUL DE FAMILIE AL UNUI CETĂȚEAN AL CONFEDERAȚIEI ELVEȚIENE** (titre de séjour des membres de la famille de citoyens de la Confédération suisse)
Ces documents temporaires (imprimés sur une face) ont été délivrés à partir de septembre 2011 aux membres de la famille de citoyens de la Confédération suisse, avec une durée de validité maximale de 5 ans, qui ne peut toutefois pas excéder la durée du droit de séjour du citoyen de Confédération suisse dont le détenteur est le membre de la famille.